

## STI :

# Combien faudra-t-il de morts ?

La FNEC FP-FO a participé au CHSCT Ministériel du 20 novembre au cours duquel le Ministère devait communiquer les mesures qu'il entend prendre sur le sujet des personnels victimes de la réforme STI.

**Ainsi le Ministère a annoncé 3 mesures :**

- Une note aux recteurs dont le contenu n'a pas été communiqué aux représentants du personnel
- Une lettre à chaque agent l'informant de l'existence d'un service médical de prévention
- La mise en œuvre d'un questionnaire par ses services auprès d'un panel de 3000 personnels sur les 14000 que compte la filière.

**Autant dire que pour FORCE OUVRIERE ces annonces ne correspondent pas à l'urgence de la situation. Au cours des débats le Ministère a reconnu estimer à 10% le nombre de personnels en difficultés. Ce chiffre bien que largement sous-estimé est cependant considérable. 1400 professeurs sont actuellement reconnus en souffrance et le Ministre ne prend toujours pas la mesure de la situation.**

**FORCE OUVRIERE a donc réitéré ses questions toujours sans réponses :**

Pour la FNEC FP-FO, au-delà des mots, il faut répondre concrètement aux problèmes des collègues :

- Va-t-on continuer de demander à des professeurs d'enseigner des disciplines qu'ils ne maîtrisent pas ?
- Va-t-on continuer de demander à des professeurs de changer de discipline ?
- Va-t-on continuer de muter les collègues de manière autoritaire ?
- Va-t-on continuer de les placer sur des postes de TZR en technologie de collègue ?
- Que fait-on avec les collègues déjà dans cette situation ?
- Les projets transversaux et l'enseignement transversal sont-ils possibles, y compris dans la situation actuelle, sans locaux, sans matériel, sans formation ?

**Pour la FNEC FP-FORCE OUVRIERE, les mesures d'urgence à prendre sont les suivantes :**

- Si le ministère veut des informations supplémentaires ce n'est pas par un questionnaire interne qu'il doit les collecter mais par le biais d'une expertise externe. On ne peut être à la fois juge et partie. FO a déposé un avis en ce sens (1 voix pour -FO-, 3 contre -FSU- et 2 abstentions -UNSA-)
- Application du décret 82-453 modifié et mise en place immédiate de la visite médicale annuelle obligatoire et statutaire pour les personnels à risque que sont devenus les professeurs de STI
- Réunion du Comité Technique Ministériel conformément à l'avis adopté le 14 octobre 2013, afin de tirer un bilan exhaustif de la réforme et prendre les mesures immédiates et nécessaires en termes d'organisation des services :

- ⇒ **Maintien des professeurs de STI dans leur établissement d'origine**
- ⇒ **Arrêt des mutations, des déplacements et des affectations non choisies**
- ⇒ **Remise à plat de la réforme dans sa globalité**

Montreuil, le 22 novembre 2013

